

Le parlement plébiscite l'extension

MERCREDI 28 NOVEMBRE 2012

[Arnaud Crevoisier](#)

Prison de la Croisée à Orbe • Devant l'urgence des besoins du Service pénitentiaire (SPEN), le Grand Conseil a accepté sans coup férir l'extension de la prison de la Croisée, à Orbe. Les députés ont validé quasi unanimement (124 voix pour, 1 contre) le crédit d'ouvrage de 10,8 millions pour la création de 81 places supplémentaires en détention préventive. Elles s'inséreront dans deux annexes modulaires en dur, dont la construction pourra désormais démarrer rapidement. Leur mise en service, prévue dès le printemps 2013, permettra de désengorger les autres établissements de détention avant jugement et les zones carcérales de la police. Elle nécessitera la création de 37 postes supplémentaires au SPEN, essentiellement pour la surveillance. A cette fin, un crédit complémentaire sera soumis ultérieurement au parlement.



Le coût d'une place de détention à la Croisée sera bien moindre qu'à Bellechasse.

ALDO ELLENA

Le coût d'une place de détention reviendra à 95 000 francs, contre 293 000 à la colonie des EPO et 525 000 à Bellechasse (FR). Ce qui a fait dire à plusieurs députés que le projet n'avait rien de «luxueux» et que l'extension ne constituerait «pas un lieu de détention cinq étoiles». Le projet se révèle cependant plus cher que prévu. Ministre de tutelle du SPEN, Béatrice Métraux a en effet demandé, sous la forme d'un amendement, une rallonge de 1,28 million pour cette réalisation, devisée précédemment à 9,5 millions. Ce surcoût concerne principalement l'extension du bâtiment (+ 783 000 francs) et l'enceinte sécurisée (+338 000 francs). La conseillère d'Etat a expliqué que l'écart n'est apparu qu'au terme de l'analyse détaillée des offres. «Ces différences de coûts sont le résultat du marché: c'est le choix des sous-traitants et la prise de risque; c'est également à cause des délais» de construction serrés, a justifié l'écologiste.

Le plénum a par ailleurs accepté d'équiper le toit de la prison de 200 m² de panneaux solaires, pour un montant de 100 000 francs. Le vert Jean-Marc Chollet, qui proposait de faire coïncider les travaux d'agrandissement avec la pose de cellules photovoltaïques, a été suivi par 91 voix contre 32 et 7 abstentions. Avec la rétribution du courant à prix coûtant (RPC), cette installation se révélera une opération financièrement neutre pour le canton, a-t-il soutenu.

L'amendement a été adopté contre l'avis du Conseil d'Etat. Compte tenu du «rythme très soutenu» de la réalisation de l'extension, Pascal Broulis a notamment mis en garde contre de possibles «complications» techniques lors de la pose des panneaux. Certains députés se sont également inquiétés des risques potentiels pour la sécurité. «En cas d'incendie, les panneaux

solaires sont vécus comme des obstacles redoutables par les soldats du feu», a rappelé le PLR Philippe Vuillemin. «Tant les forces du feu que les assureurs sont en train de résoudre le problème posé par d'éventuels courts-circuits au moment de l'intervention des pompiers», a cependant assuré le vert Jean-Yves Pidoux.

A noter encore qu'en réponse à une demande réitérée du PLR, Béatrice Métraux s'est engagée à mettre sur pied «assez rapidement» des assises de la chaîne pénale, réunissant, entre autres, le SPEN, l'Ordre judiciaire, l'Ordre des avocats et la police.

Source: http://www.lecourrier.ch/103845/le_parlement_plebiscite_l_extension